

<p style="text-align: center;"><b>COMMISSION Secteur SANTERRE</b> <b>Réunion du 10 novembre 2023 à Licourt</b></p>
--

**Présents** : GRAIN Roland - LEFEBVRE Pascal - NOTEL Pascal

- *Coupes Seniors du Santerre :*

La commission homologue les résultats du 2<sup>ème</sup> tour du Challenge Michel Fromentin et 1<sup>er</sup> tour du Challenge Guéant qui n'ont donné lieu à aucune contestation.

- *Résultats :*

**CHALLENGE FROMENTIN SENIORS**

2ème tour du dimanche 29 octobre 2023

CARTIGNY US 1	-	ROYE NOYON US 3	0 - 0	TàB 3-4
HEUDICOURT AS 1	-	HOMBLEUX ASF 1	0 - 0	TàB 4-2
MOREUIL SC 3	-	SAILLY SAILLISEL US 2	2 - 5	
ESTREES MONS FC 2	-	LICOURT ES 2	0 - 1	

Étaient exempts :      BRAY S/SOMME AAE 1      HARBONNIERES SC 1  
   ERCHEU RC2 1                      PLESSIER FC 2

**CHALLENGE GUEANT SENIORS**

1er tour du dimanche 29 octobre 2023

MONCHY LAGACHE OL 3-		HOMBLEUX ASF 2	1 - 5
HARBONNIERES SC 2	-	MARCELCAVE US 2	0 - 1
BRAY S/SOMME AAE 2	-	MONCHY LAGACHE OL 2	2 - 5
CERISY AS 2	-	HAM US 2	4 - 1
HANGEST EN SANT US 2-		STE EMILIE EPEHY ES 2	7 - 0

Était exempt :              CARTIGNY US 2

**La commission procède au tirage au sort du 2ème tour du Challenge Guéant**

**CHALLENGE GUEANT SENIORS**

2ème tour du dimanche 19 novembre 2023 à 14h30

HOMBLEUX ASF 1 - HANGEST EN SANT US 2  
MARCELCAVE US 2 - CARTIGNY US 2

**EXEMPTS :**      CARTIGNY US 1              HOMBLEUX ASF 2  
                         CERISY AS 2              MONCHY LAGACHE OL 2  
                         ESTREES MONS FC 2      MOREUIL SC 3

**1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.**

**Utilisation obligatoire de la FMI**

**En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District ([wleclercq@somme.fff.fr](mailto:wleclercq@somme.fff.fr))**

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.  
b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

**Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / [secretariat@somme.fff.fr](mailto:secretariat@somme.fff.fr) / 03 22 89 66 40), avec copie à Roland Grain : [roland.grain@orange.fr](mailto:roland.grain@orange.fr)**

• *Coupes Jeunes du Santerre :*

La commission procède au tirage au sort des challenges Santerre U15 et U18

**CHALLENGE SANTERRE CTI U15**

le samedi 18 novembre à 15h00

ROSIERES US 1 - ROYE-NOYON US 2  
MARCELCAVE US 1 - ALBERT USOAAS 2

Les équipes U15 de Chaulnes, Moislains et Roye-Noyon étant encore qualifiées en Coupe de la Somme, les rencontres suivantes auront lieu à une date communiquée ultérieurement. :

CHAULNES AAE 2 - ROYE-NOYON US 1  
ROYE-NOYON US 1 U14 - MOISLAINS SC 1

**EXEMPTS :** ALBERT USOAAS 1 PAYS NESLOIS AS 1  
MONTDIDIER AC 1 PERONNE CAFC 1 U14

**1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.**

**Utilisation obligatoire de la FMI**

**En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District ([wleclercq@somme.fff.fr](mailto:wleclercq@somme.fff.fr))**

**-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.**

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h

c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

**Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec en-tête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / [secretariat@somme.fff.fr](mailto:secretariat@somme.fff.fr) / 03 22 89 66 40), avec copie à Roland Grain : [roland.grain@orange.fr](mailto:roland.grain@orange.fr)**

## **CHALLENGE Michel FROMENTIN U18**

le samedi 18 novembre à 15h00

ESTREES-MONS FC 1 U17 - PAYS NESLOIS AS 1

**EXEMPTS** : ALBERT USOAAS 1 U17 MOREUIL SC 1  
CHAULNES AAE 1 U17 STE EMILIE EPEHY ES 1  
MOISLAINS SC 1 U17 STE EMILIE EPEHY ES 2 U17  
MONTDIDIER AC 1 U17

**1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.**

### **Utilisation obligatoire de la FMI**

**En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District ([wleclercq@somme.fff.fr](mailto:wleclercq@somme.fff.fr))**

#### **-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.**

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h

c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

**2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.**

**Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec en-tête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / [secretariat@somme.fff.fr](mailto:secretariat@somme.fff.fr) / 03 22 89 66 40), avec copie à Roland Grain : [roland.grain@orange.fr](mailto:roland.grain@orange.fr)**

Le Secrétaire de séance  
LEFEBVRE Pascal

